

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Matière : Domaine et
Patrimoine

Sous matière : Autres
actes de gestion du
domaine privé

OBJET :
CONDUITE
D'EAUX
PLUVIALES
« IMPASSE DES
CERISIERS » :
CONVENTION DE
SERVITUDE DE
PASSAGE

Séance du Conseil Municipal du 23 novembre 2016,

Le Conseil Municipal de la Commune de CASTELNAUDARY

légalement convoqué s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrick MAUGARD, Maire,

Présents : GREFFIER Philippe, GIRAL Hélène, DEMANGEOT François, CASTILLO Jean-Claude, CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole, SOL Philippe, RATABOUIL Jacqueline, GUIRAUD Philippe, BATIGNE Brigitte, TAURINES André, ZAMAI Giovanni, BESSET Jacqueline, GARRIGUES Michel, GRIMAUD Bernard, VERONIN-MASSET Jean-François, BOUILLEUX Denis, ESCAFRE Elisabeth, CHABERT Sabine, BARTHES Chantal, EL KAHAZ Sarah, BUSTOS Jean-Paul, THOMAS-DAIDE Hélène, LINOU Stéphane, CHOPIN Marie-Christine, THOMAS Guy, ISSALYS Jeanne, THOMAS Eric, POUPEAU Nathalie, SERIS-MAHE DE TAURY Marion,

Formant la majorité des Membres en exercices.

Procurations :

Mme GUILHEM Evelyne donne procuration à Mme CATHALA-LEGUEVAQUES Nicole,

Mme RUIZ Patricia donne procuration à M. GREFFIER Philippe,

Mme SOULIER Agnès donne procuration à M. GUIRAUD Philippe,

Secrétaire : Mme EL KAHAZ Sarah,

LE NOMBRE DE CONSEILLERS
MUNICIPALX EN SERVICE EST
DE 33

RENDU EXECUTOIRE

CONVOCAION CONSEIL
EN DATE DU : 17.11.2016

AFFICHAGE EN DATE
DU : 17.11.2016

PUBLICATION DE LA
PRESENTE EN DATE
DU :

30 NOV. 2016

Monsieur le Maire rappelle que la Ville a décidé de procéder à l'implantation d'une conduite d'eaux pluviales à l'impasse des Cerisiers à Castelnaudary, telle que présentée sur la plan joint à la présente.

Dans le cadre des travaux nécessaires à la mise en place de ce réseau, la Commune est amenée à poser une canalisation en bordure des propriétés privées.

Suite aux négociations amiables engagées avec les propriétaires concernés, ces derniers ont donné leur accord en vue d'une servitude de passage à titre gratuit, dont les principales conditions sont les suivantes :

propriétaire	parcelle	longueur et largeur de la servitude	Profondeur
M. et Mme Jérôme BOMBLE	AC 17	environ 17 ml X 1.10 ml	environ 1m
M. et Mme Joseph PERRUTEL	AC 991	environ 10 ml X 1.10 ml accessoire : 1 regard	environ 1m

Monsieur le Maire propose donc de contracter une convention de servitude de passage entre la Commune et les propriétaires concernés.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire Communal, Habitat, Travaux et Enseignement Supérieur en date du 18 novembre 2016,

LE CONSEIL MUNICIPAL APRES AVOIR DELIBERE

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les conventions avec les propriétaires concernés

INDIQUE que les conventions seront régularisées lorsque les caractéristiques techniques seront précisément définies par un acte authentique et publiées au bureau des hypothèques, à la charge exclusive de la Commune.

PRECISE que les propriétaires ont consenti une autorisation de travaux préalablement à la signature de la convention de servitude et de l'acte authentique.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an ci-dessus et ont les membres présents signé au registre.

Pour extrait conforme au registre.

La convocation du Conseil Municipal et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés à la porte de la Mairie conformément aux articles R2121-7 du CGCT et L2121-25 du CGCT.

CASTELNAUDARY, le 23 novembre 2016.

Ampliation faite le :
23 NOV. 2016
Certifiée exécutoire par réception
en Préfecture le :
23 NOV. 2016
Par publication le :
30 NOV. 2016
Par délégation,
Le Directeur Général des Services



Hervé ANTOINE



Le Maire,


Patrick MAUGARD

Accusé de réception de Préfecture du 28/11/2016
N°011-211100763-20161123-2016-317D-DE

Département de l'Aude
Commune de Castelnaudary

Réseau EP
Impasse des cerisiers

Maître d'ouvrage et maître d'oeuvre
Service technique
ville de Castelnaudary

Entreprise DAVID

16 Rue de l'Autan



11320 Labastide d'anjou

Tel : 04.68.60.10.16 Fax : 04.68.60.13.39

PRO/MAS/EP/A

PROJET :	DATE :	PROJETANT :
1/200	08/07/2016	Roussel
REV	DATE	OBJET
A	08/07	Création

